



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 35

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sara TOURNÉ. MS. Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Rodolphe LAFFONT _ Théophile MARTINEZ _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MMES. Nathalie PINEAU _ Colette ROIG.

MS. Robert DIAZ _ Marc GIMBERNAT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ René WALLEZ.

CC Aspres : MMES. Céline DAVESA _ Maya LESNÉ. MS. Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE.

CC ACVI : MME. Maria CABRERA.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. Alexandra MAILLOCHAUD. MS. Modeste BOSQUE _ Jean-Charles MORICONI _ André RADONDY.

CC Sud Roussillon : MS. Thierry DEL POSO _ Robert OLIVE _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MMES. Annie LELAURAIN. M. Patrick BELLEGARDE.

Etaient absents :

PMM CU : MS. Jean-François FABRE _ Jean-Pierre LEROY _ Louis PUIG _ Jean-François REGNIER _ Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : M. Louis SALA.

CC Aspres : MME. Luce FAXULA. MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN.

CC ACVI : MME. Annie PEZIN. M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

CC Sud Roussillon : M. Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG.

CC Aspres : MME Annie LELAURAIN donne pouvoir à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSSOIS – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES - Lorie VERGNES. MS. Philippe BRETEAU _ Christian DISLAIR _ Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Convention entre le SMBVR, et le conseil Départemental des Pyrénées-Orientales concernant les travaux hydromorphologiques de la Fosseille.

Dossier présenté par : Maya LESNE, Vice-présidente déléguée.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente déléguée rappelle que le SMBVR est compétent pour la gestion des milieux aquatiques dans le cadre de la prise de compétence GEMAPi depuis le 16 octobre 2018. Début 2024, le SMBVR a validé un projet de restauration hydromorphologique de la Fosseille par la restauration en déblai/remblai de 450m de cours d'eau entre Saleilles et Cabestany sur un premier secteur, l'aménagement d'une rampe sous le pont de la RD42 et le remplacement d'un passage à gué par un pont cadre sur la commune de Saint Nazaire.

Afin de réaliser ces travaux nous avons la nécessité de conventionner avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour autoriser les travaux et fixer les modalités de gestion ultérieures au droit du pont de la route départementale n°42.

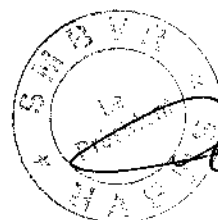
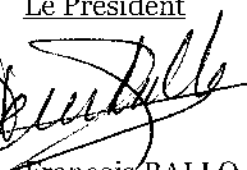
En conséquence, il est proposé à l'assemblée, d'une part d'approuver la convention entre le SMBVR et le Conseil Départemental et d'autoriser Mr le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce utile en la matière.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Mme la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention entre le SMBVR et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précitées, ainsi que tout document utile en la matière.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Président

François RALLO